

ARRÊTÉ

Arrêté n°2025-A-050 établissant la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne 2025 des secrétaires généraux de mairie

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-24, L523-1 et L523-5 ;

VU la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

VU le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires de mairie ;

VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU l'arrêté n°2024-A-025 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

VU l'arrêté n°2024-A-096 établissant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial titre de la promotion interne 2024 secrétaire général de mairie;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne 2025 des secrétaires généraux de mairie est arrêtée alphabétiquement ainsi qu'il suit, à compter du 2 juin 2025 :

Nom Prénom	Collectivité	Date limite validité
BERSEILLE Sylvie	SIRAN	02/06/2027
DA PONTE Catherine	CABRIERES	02/06/2027
GALEY Michèle	MURLES	02/06/2027
GARCIA Julie	OCTON / VALMASCLE	02/06/2027
PAGES Julien	ABEILHAN	02/06/2027
PLANA Maddy	SALASC	02/06/2027
RAMOND Lise	FRAISSE-SUR-AGOUT	02/06/2027
RIGAUD Sophie	PAILHES	02/06/2027
VERDIER Claudine	GUZARGUES	02/06/2027

Article 2 : la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne 2025 des secrétaires généraux de mairie est renouvelée et fixée par ordre alphabétique comme suit :

Nom Prénom	Collectivité	Date limite validité
ALBERT Delphine	BABEAU-BOULDOUX	08/11/2026
BAILLY Claire	PRADES-SUR-VERNAZOBRE	08/11/2026
BERBIGE France	LES AIRES	08/11/2026
GRASSET Patricia	OLARGUES	08/11/2026
HUGUES Marjorie	POUZOLS	08/11/2026
LOUKBAICHI Jessy	ALIGNAN-DU-VENT	08/11/2026
PEREZ Marylène	MARGON	08/11/2026
RANSANT Isabelle	LUNAS-LES-CHÂTEAUX	08/11/2026

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault, affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) et sur le site internet de l'établissement.

Fait à Montpellier,

Le 02/06/2025.

Le président du CDG 34,




Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le2.../.....6.../2025 et de sa publication le2.../...6.../2025.